



COM06

Pour diffusion IMMÉDIATE

Pollution de la rivière Suzanne à Châteauguay et Kahnawake  
**« Une situation choquante et terrible pour la population et l'environnement affectées » - Le maire Éric Allard**

**Châteauguay, le 29 février 2024** – Le maire de Châteauguay, M. Éric Allard, déplore la contamination du ruisseau Suzanne par du mazout à la suite de ce qui semble être un déversement accidentel ou criminel sur un terrain privé.

« Cette situation est choquante et terrible autant pour nos résidents que ceux de Kahnawake, et pour l'environnement. La protection de l'environnement est cruciale et essentielle face aux changements climatiques et constitue l'une de nos priorités à Châteauguay. C'est intolérable qu'une telle situation se soit produite pour une raison qui reste à élucider », déclare le maire Allard.

Selon le registre des interventions d'Urgence-Environnement, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a reçu un signalement le 12 février et constaté un déversement d'huile à chauffage à partir d'une citerne au 2325, boulevard Ford, à Châteauguay.

La contamination a été découverte le 9 février à Kahnawake par un résident dont la propriété était affectée ainsi que dans le ruisseau Suzanne. Les ministères fédéral de l'Environnement et Changement Climatiques Canada et provincial de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ont été avisés le 11 février. Ce n'est que le 12 février que les autorités municipales de Châteauguay ont été avisées du déversement.

Douze jours auparavant, les services de police et d'incendie de Châteauguay avaient été appelés sur les lieux par le propriétaire du site qui voulait que le camion-citerne soit remorqué. Le camion-citerne présentait alors une perte de liquide limitée. Les pompiers ont inspecté les lieux et noté que la fuite était limitée et circonscrite, qu'il n'y avait aucune propagation de la contamination sur le site, pas plus que dans l'égout pluvial et le fossé. Sur place, le propriétaire du camion-citerne s'est alors engagé à disposer correctement des quelques litres récupérés dans des contenants scellés puis de faire remorquer son camion.

Le propriétaire de ce camion-citerne est malheureusement décédé le week-end dernier, rendant l'investigation plus compliquée.

À ce jour, le fossé a été nettoyé et des mesures de captation et de prévention sont en place. La situation est circonscrite et sous contrôle.

« Chaque déversement de produits toxiques dans l'environnement est une horreur et un drame pour la population et l'environnement. Il est certain que nous collaborons avec les autorités fédérales et provinciales tout comme avec le Conseil de bande de Kahnawake pour que le ou les responsables de ce déversement accidentel ou, s'il a été volontaire, ce déversement sauvage, en assument toutes les conséquences et les coûts », affirme le maire de Châteauguay, Éric Allard.

- 30 -